



Amiens, le 14 janvier 2019,

Maxime PARUCH
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Compensation du temps de saisie des évaluations CP 2ème session

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le protocole d'évaluations nationales pour les élèves de CP prévoit une deuxième session de passation en janvier. Pour la première session, suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves (ou une journée de décharge avec remplacement pour les enseignants déchargés d'APC).

Pour la session de janvier, il est donc parfaitement légitime que les enseignants qui saisiront à nouveau les résultats de ces passations se voient accorder une compensation.

Le SE-Unsa vous demande donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'accorder au choix :

- une compensation horaire pour les personnels concernés sur :
 - soit les activités pédagogiques complémentaires,
 - soit les animations pédagogiques,
 - soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.

- une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps supplémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Maxime Paruch